




Tarifs spéciaux 1^{ère} installation (tarification valable jusqu'au 31 décembre 2014, sous réserve de modification) :
Vous êtes jeune diplômé(e) depuis moins de 3 ans :

3 mois d'abonnement offerts.⁽²⁾ 



Choisissez le service Acteur.fr adapté à vos besoins :	TTC
<input type="checkbox"/> Abonnement par praticien Acteur.fr 'Service SESAM-Vitale' Tous professionnels de santé. BAL dédiée Télétransmission incluse, prélèvements trimestriels Frais fixes d'inscription par praticien pour 'Service SESAM-Vitale' Intègre l'installation du service et un accompagnement à la 1 ^{ère} utilisation : soit 2 formations de 25 minutes chacune par téléphone. 	22.20 € / mois / praticien Prélèvement trimestriel 129.00 99.00
<input type="checkbox"/> Abonnement par praticien Acteur.fr 'Gestion intégrale' – Auxiliaires et SF (Sages-femmes, orthophonistes, orthoptistes, infirmières, kinésithérapeutes, ...) BAL dédiée Télétransmission incluse, prélèvements trimestriels	31.50 € / mois / praticien Prélèvement trimestriel
<input type="checkbox"/> Abonnement par praticien Acteur.fr 'Gestion intégrale' – Prescripteurs (Médecins généralistes, spécialistes, chirurgiens dentistes, ...) BAL dédiée Télétransmission incluse, prélèvements trimestriels Frais fixes d'inscription par praticien pour 'Gestion intégrale' Intègre l'installation du service et un accompagnement à la 1 ^{ère} utilisation : soit 2 formations de 45 minutes chacune par téléphone. 	42.00 € / mois / praticien Prélèvement trimestriel 249.00 189.00

Choisissez vos options :

<input type="checkbox"/> Option « Vidal en ligne » joindre le contrat d'abonnement Vidal Expert – à télécharger sur www.aatlantide.com	Prélèvement automatique
<input type="checkbox"/> Option Pluridisciplinaire Pour les cabinets de groupe regroupant des professionnels Prescripteurs et Auxiliaires	10 € / mois / praticien Prélèvement trimestriel
<input type="checkbox"/> Option « Formation » supplémentaire ⁽¹⁾	90.00

Vous faites une commande groupée, vous bénéficiez de conditions encore plus avantageuses : nous contacter pour plus d'informations... 

 **Choisissez votre lecteur de carte SV :**

 <input type="checkbox"/> Lecteur fixe : Xiring PRIUM-3S (EI96S 3.0, CDC 1.40) Garantie 36 mois constructeur Nécessite la présence d'un port USB et du service Pack2 de Windows XP. Engagement au service pendant 24 mois.	209.10
 <input type="checkbox"/> Pour les soins à domicile Xiring Portable Vital'act-3S Batterie rechargeable, Garantie 36 mois constructeur Nécessite la présence d'un port USB et du service Pack2 de Windows XP. Engagement au service pendant 24 mois.	529.20
Montant total TTC	
de votre commande, hors prélèvement trimestriel :	

(1) Prestation téléphonique d'une durée de 55 mn sur rendez-vous. Communication sur poste fixe à notre charge.

(2) Merci de joindre un justificatif à votre commande : certificat ou copie de votre diplôme, carte d'étudiant.

Merci de joindre à votre commande le règlement par chèque du montant total TTC. Aatlantide se réserve la propriété du matériel vendu jusqu'à paiement complet du prix.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales d'utilisation et des conditions particulières aux Packs Acteur.fr.

Date :

Cachet :

Signature :

Bon de commande à retourner à :

AATLANTIDE
7D, Chemin des Prés
38240 MEYLAN
Tél : 04 76 90 20 20
Fax : 04 76 90 29 77
e-mail : infocom@acteur.fr

Formulaire d'Abonnement au service Acteur.fr

Merci de retourner le formulaire d'abonnement, accompagné du règlement des frais d'inscription, du mandat de prélèvement SEPA, d'un RIB et d'une feuille de soins barrée

Aatlantide
7 d, chemin des Prés
38240 MEYLAN
N° distributeur (facultatif) :

Toutes les informations suivies d'un astérisque (*) sont à remplir obligatoirement.

Le cabinet : représenté par :
Nom* : Prénom* : Tél* :
Adresse professionnelle* :
Code postal* : Ville* :

Souscrit un abonnement au service Acteur.fr, pour les professionnels de santé du cabinet suivants :
Nombre total de professionnels utilisant le service : Ajout de praticiens dans cabinet déjà équipé Acteur .fr

Professionnel de santé

JOINDRE OBLIGATOIREMENT UNE FEUILLE DE SOINS BARREE

Nom* : Prénom* :
Spécialité* : Date de naissance* :
N° Adeli ou RPPS* : N° présent sur la CPS (9 chiffres après le A ou 11 chiffres)
Adresse e-mail* : Tél* :
 Acteur.fr 'Service SESAM-Vitale' 'Gestion intégrale' Prescripteur 'Gestion intégrale' auxiliaire
 Option « formation » Option « Vidal » Option « Pluridisciplinaire »
Ancien logiciel utilisé Dernier N° de FSE : Dernier N° de lot :

Professionnel de santé

JOINDRE OBLIGATOIREMENT UNE FEUILLE DE SOINS BARREE

Nom* : Prénom* :
Spécialité* : Date de naissance* :
N° Adeli ou RPPS* : N° présent sur la CPS (9 chiffres après le A ou 11 chiffres)
Adresse e-mail* : Tél* :
 Acteur.fr 'Service SESAM-Vitale' 'Gestion intégrale' Prescripteur 'Gestion intégrale' auxiliaire
 Option « formation » Option « Vidal » Option « Pluridisciplinaire »
Ancien logiciel utilisé Dernier N° de FSE : Dernier N° de lot :

Professionnel de santé

JOINDRE OBLIGATOIREMENT UNE FEUILLE DE SOINS BARREE

Nom* : Prénom* :
Spécialité* : Date de naissance* :
N° Adeli ou RPPS* : N° présent sur la CPS (9 chiffres après le A ou 11 chiffres)
Adresse e-mail* : Tél* :
 Acteur.fr 'Service SESAM-Vitale' 'Gestion intégrale' Prescripteur 'Gestion intégrale' auxiliaire
 Option « formation » Option « Vidal » Option « Pluridisciplinaire »
Ancien logiciel utilisé Dernier N° de FSE : Dernier N° de lot :

Tarif mensuel de l'abonnement Acteur.fr 'Gestion intégrale' au 01/01/2014 – Prescripteur : 42.00 €, Auxiliaire : 31.50 €, par praticien (prélèvements trimestriels) BAL incluse. Option « Vidal en ligne » : formulaire à télécharger sur www.aatlantide.com. Fonction « GED » : 150 premiers Mo gratuits, forfait de 12.90 € au delà de 150 Mo jusqu'à 2 Go, 1.50 € le Go supplémentaire. Option « Formation à l'utilisation » durée de 55 mn sur rendez-vous : 90 € TTC communication sur poste fixe à notre charge. Option « Pluridisciplinaire » : 10 € par mois et par praticien. Frais fixes d'accès au service : Prescripteur : 249 €, Auxiliaire : 129.90 € par praticien. Assistance à l'installation sur poste supplémentaire : 75 €. Tous les tarifs sont indiqués en TTC. Les dossiers administratifs sont automatiquement partagés au sein d'un même cabinet.

Matériel Informatique utilisé :

Ordinateur de type PC, année d'acquisition : Version Windows :
Fournisseur d'Accès Internet : Lecteur de cartes SESAM-Vitale :
Connexion Internet ADSL obligatoire (non fournie)

Je certifie exacts, sous peine de nullité du contrat, les renseignements figurant sur le présent formulaire, je reconnais d'ores et déjà avoir pris connaissance et accepter les conditions générales d'utilisation du service ACTEUR.fr. Pour que le dossier soit complet, je joins le présent formulaire complété et signé, l'autorisation et la demande de prélèvement complétées et signées, les feuilles de soins barrées des praticiens et un original de relevé d'identité bancaire.

Fait à : le :
Signature :

Les informations demandées ne sont utilisées que pour la gestion de votre dossier d'abonnement. Conformément à la loi Informatique et Liberté du 06/01/1978, elles pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès et de rectification auprès du créancier dont l'adresse figure sur la demande et autorisation de prélèvement.

Conditions générales d'utilisation du service **Acteur.fr** au 19/09/2013.

Préambule

Aatlantide met à disposition des professionnels de santé un service d'élaboration et d'envoi de feuilles de soins électroniques appelé « **Acteur.fr** », (module Acteurse.net agréée par le CNDP). Ce service permet au professionnel équipé d'un ordinateur, d'un modem et d'un lecteur de cartes SESAM-Vitale de gérer des dossiers administratifs et médicaux de patients, facturer des actes médicaux et de les envoyer sur le Réseau Santé Vital (RSV) via un fournisseur d'accès Internet.

Le Contrat (ci-après le "Contrat"), conclu entre l'Abonné (cabinet ou professionnel seul) et la société Aatlantide, éditrice du service « **Acteur.fr** » est constitué des présentes Conditions Générales d'Utilisation et d'un formulaire d'abonnement.

L'ensemble de ces documents est remis à l'Abonné qui reconnaît en avoir pris connaissance et les accepter.

1 / Objet

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation définissent les modalités d'abonnement et d'utilisation du service « **Acteur.fr** ».

Aatlantide concède à l'Abonné une licence d'utilisation non exclusive et non cessible de la partie logicielle permettant l'accès au service « **Acteur.fr** ».

2 / Définition du service « **Acteur.fr** ».

Dans le cadre du service « **Acteur.fr** », l'Abonné dispose en fonction des services souscrits :

- D'un service de facturation et d'envoi des feuilles des soins électroniques vers le RSV,
- D'un service de gestion de dossier médical,
- D'un service d'Agenda multi utilisateurs,
- D'un accès par Internet aux mises à jour fonctionnelles et légales du service,
- D'un système d'hébergement et de sauvegarde automatisée des données collectées et des feuilles de soins électroniques constituées avec « **Acteur.fr** ».
- D'une assistance téléphonique pour l'utilisation du service « **Acteur.fr** ». Cette assistance téléphonique peut intervenir si l'Abonné rencontre une difficulté à l'utilisation. Cette prestation est incluse dans le prix de l'abonnement.

Moyens mis en Œuvre par la société Aatlantide pour la fourniture du service « **Acteur.fr** » :

La société Aatlantide met à disposition de l'abonné un portail d'accès et lui attribue des codes personnalisés pour accéder aux différents services accessibles.

Les horaires du service d'assistance téléphonique sont de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h du lundi au vendredi, hors jours fériés. Ces horaires peuvent varier en fonction de l'activité et de l'organisation du service technique. Aucune assistance ne sera assurée pour l'équipement informatique de l'Abonné.

Dans le cadre de son activité de traitement de données nominatives et conformément à la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée en août 2004, la société **Aatlantide** a déclaré à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés un traitement automatisé d'informations nominatives dont la finalité principale est la conception de feuilles de soins électroniques pour les professionnels de santé (récépissé de déclaration n° 1132100).

3 / Accès au Service

L'installation minimum requise est présentée sur le site internet de la société Aatlantide. Aatlantide ne contrôle ni l'installation téléphonique privée de l'Abonné, ni ses matériels (micro-ordinateur, lecteur SESAM-Vitale, modem, raccordements...), ni son réseau de télécommunications si son ordinateur est installé en réseau. Pour la télétransmission des feuilles de soins électroniques, l'abonné doit se raccorder au RSV au moyen d'un Fournisseur d'accès Internet. Une « Boîte au lettre dédiée télétransmission » est automatiquement incluse à l'abonnement au service. Les documents suivants devront être retournés au Service Clients d'Aatlantide, par l'Abonné : le formulaire d'abonnement signé, un relevé d'identité bancaire ou postal, l'autorisation et la demande de prélèvement et les feuilles de soins barrées des professionnels de santé.

4 / Durée

Le Contrat prend effet dès la réception du formulaire d'abonnement dûment signé accompagné des éléments complémentaires, pour une période initiale minimum de 3 mois. Il est ensuite reconduit tacitement par périodes successives d'une année. L'accès au service « **Acteur.fr** » est ouvert à l'Abonné dans les 3 jours ouvrés suivant la réception de la demande d'abonnement. Si le formulaire signé n'est pas retourné par l'Abonné dans un délai de 10 jours ouvrés suivant la date de demande, l'accès au service « **Acteur.fr** » peut être suspendu jusqu'à la réception de ce formulaire dûment signé accompagné des éléments complémentaires, qu'il y ait eu ou non connexion au service « **Acteur.fr** ».

5 / Modification des Conditions du Contrat

-Modification par Aatlantide

Aatlantide se réserve le droit d'apporter aux présentes Conditions Générales d'Utilisation des modifications qui seront portées à la connaissance de l'Abonné. Ces modifications sont applicables 15 jours calendaires au moins après l'information des Abonnés, pour toutes les modifications portant sur des éléments contribuant à l'équilibre du contrat (tarifs, conditions de résiliation, etc.) ; la première connexion de l'Abonné au Service après l'entrée en vigueur des modifications des conditions d'utilisation entraîne leur acceptation par l'Abonné. La modification d'une offre s'applique à la date de facturation (trimestrielle).

-Modification par l'Abonné

Conformément à la loi Informatique et Liberté n°78-17 du 6 janvier 1978, l'Abonné dispose d'un droit de communication et de rectification des informations nominatives le concernant. L'Abonné peut accéder à ses coordonnées et demander leur modification par lettre simple envoyée à l'adresse indiquée sur le formulaire d'abonnement ou par courrier électronique envoyé au Service Clients.

L'Abonné s'engage à informer dans les meilleurs délais Aatlantide de toute modification de sa CPS, de ses coordonnées professionnelles et personnelles (nom, adresse, numéro de téléphone, références bancaires).

L'Abonné assumera seul les coûts éventuels entraînés par des retards dans la transmission des modifications de ses coordonnées (frais de relance, démarches auprès des banques, etc.).

6 / Conditions Financières

- Tarifs

Les tarifs applicables au service « **Acteur.fr** » sont ceux des conditions tarifaires figurant sur le formulaire d'abonnement en vigueur à la date de signature du Contrat. Les factures sont payables exclusivement par prélèvements automatiques perçus d'avance à chaque début de trimestre. En cas de modification des tarifs dans les conditions prévues ci-dessus, l'Abonné peut refuser ces modifications en résiliant le contrat dans les conditions de l'article « résiliation par l'Abonné » ci-dessous.

- Retard ou incidents de paiement

En cas de retard ou incident de paiement, Aatlantide pourra suspendre, sans préavis, l'accès au service « **Acteur.fr** ». Aatlantide aura la faculté de mettre fin à l'accès de l'Abonné au service « **Acteur.fr** », à l'expiration d'un délai de 10 jours après relance restée infructueuse.

7 / Résiliation du Contrat

- Résiliation par Aatlantide

Aatlantide peut résilier de plein droit sans préavis ni autre formalité, et sans indemnité le contrat de tout Abonné qui aurait manqué à l'une de ses obligations contractuelles, ou qui notamment se serait livré à des actes nuisant au bon fonctionnement du service « **Acteur.fr** », du RSV ou de l'Internet, et/ou contraires aux bonnes mœurs, ou plus généralement contraires aux règles légales et d'ordre public ;

Aatlantide se réserve le droit de refuser de rétablir l'accès au service « **Acteur.fr** » de tout Abonné dont le contrat aura été résilié pour manquement à ses obligations.

- Résiliation par l'Abonné

L'abonné peut mettre fin au contrat :

. avant la fin de la première période (3 mois) par lettre recommandée avec accusé de réception reçue par Aatlantide plus de cinq jours avant la fin de la période. Toutefois, lorsque l'abonné résilie avant la fin de la période initiale, la redevance trimestrielle d'abonnement reste due intégralement et ne peut faire l'objet d'un remboursement partiel ou total.

. Pendant les périodes de renouvellement annuel, à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception reçue par Aatlantide plus de cinq jours avant la fin de n'importe quel trimestre anniversaire. La résiliation prend effet à la date anniversaire trimestrielle. Tout trimestre commencé est dû intégralement et ne peut faire l'objet d'un remboursement partiel ou total.

- Réactivation ou réouverture d'un compte suspendu ou résilié par Aatlantide

Un compte suspendu ou résilié par Aatlantide pour manquement de l'Abonné à ses obligations contractuelles, notamment pour absence ou retard de paiement, ne sera réactivé (passage d'état suspendu à l'état ouvert) ou ré-ouvert (passage de l'état résilié à l'état ouvert) qu'à réception d'un paiement couvrant les périodes échues restant dues, y compris l'échéance suivante.

La réouverture d'un compte (passage de l'état résilié à l'état ouvert) ne se fera que si l'Abonné effectue une nouvelle demande d'abonnement.

8 / Responsabilité de l'Abonné

- Matériel et logiciel de l'Abonné

L'utilisation des outils de connexion au service « **Acteur.fr** » se fait sous l'entière responsabilité de l'abonné. La responsabilité d'Aatlantide ne pourra être mise en cause en cas de défaillance.

En fonction des types d'utilisateurs, des accès de différents niveaux sont attribués (administratifs, facturation, agenda, dossier médical...) par Aatlantide en rapport avec les documents établis par le responsable du traitement au sein du cabinet qui définit en outre après vérification, la liste nominative des professionnels habilités à accéder aux informations médicales. L'Abonné est responsable de toute connexion et de tous agissements effectués sous son identifiant. L'abonné s'engage à respecter le mode de fonctionnement du service « **Acteur.fr** », notamment en ce qui concerne les zones de saisies réservées aux données médicales.

La sécurité des accès aux données est basée sur une double identification :

- Identifiant confidentiel pour accéder à l'espace abonné

L'Abonné ou chaque professionnel de santé inscrit au service « **Acteur.fr** » dispose d'un identifiant unique, personnel et confidentiel pour permettre sa connexion à son espace « abonné ».

L'identifiant ne permet qu'une seule connexion simultanée au service « Acteur.fr ». En cas de perte ou de vol de son identifiant, l'Abonné devra aussitôt en informer Aatlantide pour suspendre l'accès à l'espace abonné jusqu'à modification et/ou réaffectation de l'identifiant par la société Aatlantide.

- Authentification forte CPS

L'accès aux dossiers médicaux ne peut se faire qu'après lecture de la carte de professionnel de santé (CPS) et en cas d'absence de la CPS, par envoi d'un code de confirmation unique sur un média du professionnel de santé (mail, SMS).

L'Abonné, lorsqu'il est titulaire d'une CPS personnelle attribuée par les autorités compétentes, est seul responsable de son usage.

L'Abonné est responsable de toute connexion et de tous agissements effectués au moyen de sa CPS. L'Abonné reconnaît en conséquence que la mise à disposition de sa CPS à tout tiers engage sa responsabilité en cas d'utilisation non conforme du Service « **Acteur.fr** ».

En cas de perte ou de vol de sa CPS, l'Abonné doit le déclarer à l'ASIP Santé et pourra ensuite continuer à se connecter au Service « **Acteur.fr** » en "mode dégradé".

Conformément à la loi Informatique et Liberté n°78-17 du 6 janvier 1978, l'Abonné s'engage à informer les patients d'un droit de communication et de rectification des informations nominatives les concernant. Les patients doivent pouvoir accéder à leurs coordonnées et demander leur modification par lettre simple envoyée à l'adresse de l'abonné.

Recueil du consentement du patient : l'Abonné s'engage à recueillir le consentement éclairé du patient quant aux modalités d'hébergement de son dossier médical. Le consentement devra être déclaré par le professionnel de santé ou son ayant-droit sur l'interface applicative et pourra être formalisé au sein d'un document cosigné par le patient et le professionnel de santé, et conservé à titre de preuve par le professionnel de santé.

En cas de non-recueil du consentement du patient par le professionnel de santé, la création du dossier est permise mais les informations ne pourront pas être accessibles aux autres professionnels du cabinet. Le recueil du consentement est validé pour une période d'une année et pour l'ensemble de l'équipe soignante prenant en charge le patient.

9 / Responsabilité d Aatlantide

La société Aatlantide met tout en œuvre pour assurer la continuité du service dans les meilleures conditions possibles pour l'utilisateur. A l'exclusion du cas de force majeure, la société Aatlantide s'engage sur une disponibilité à 98% sur les tranches horaires de 7h à 20h les jours ouvrés et à rétablir le service Acteur.fr au maximum dans les 24 h ouvrés en cas d'interruption de celui-ci.

Des indicateurs de qualité sont mis en place par la société Aatlantide et par la société Océanet qui fournissent des indications de bande passante et de charge en temps réel. Les interruptions de service font l'objet d'une procédure spécifique avec rapport individuel.

La société Aatlantide est soumise à la plus stricte **confidentialité** concernant les données qui lui sont confiées et s'engage à la faire appliquer par l'ensemble du personnel et sous-traitant travaillant sous sa responsabilité.

Modifications ou évolutions techniques du service Acteur.fr

Aatlantide se réserve le droit d'apporter au service « **Acteur.fr** » toute modification ou évolution dans le but d'une amélioration du service ou rendue obligatoire du fait des textes législatifs ou réglementaires. Ces modifications seront applicables 5 jours au moins après l'information des Abonnés. La première connexion de l'Abonné au Service après l'entrée en vigueur des modifications du service « **Acteur.fr** » entraîne leur acceptation par l'Abonné.

La société Aatlantide est assujettie à une obligation de moyens. En cas de mise en cause éventuelle de la responsabilité de la société Aatlantide, celle-ci sera limitée au coût de correction du service « **Acteur.fr** » et mise à jour en ligne du service éliminant le(s)

dysfonctionnement(s) observé(s). Sont exclues les demandes d'indemnisation tendant à la compensation d'une perte de chiffre d'affaires, les préjudices indirects ou éventuels subis par le ou les utilisateurs ou les conséquences de prétentions ; réclamations formulées par un tiers quel qu'il soit à l'encontre de l'utilisateur.

Si toutefois, une condamnation pécuniaire devait être prononcée à l'encontre de la société Aatlantide, cette condamnation est limitée au montant payé au titre du présent contrat, correspondant à l'utilisation du service « **Acteur.fr** » au cours des deux (2) derniers mois précédant le fait générateur.

Les risques d'altération ou de destruction des données par des virus à l'intérieur du Réseau sont limités par les logiciels antivirus. Il appartient à l'abonné de se prémunir contre ces risques. L'Abonné assumera seul les risques inhérents à la connexion au réseau Internet, et prendra à cet effet toute mesure permettant la protection de ses systèmes contre les virus.

10 / Prestations à la fin de l'hébergement

Aatlantide s'engage à restituer à l'expiration du contrat toutes les données dans un format informatique standardisé. De plus les données seront définitivement effacées des serveurs à l'issue d'une période de trois mois suivant la fin du contrat d'hébergement.

11 / Propriété Intellectuelle

Les données disponibles sur le réseau Internet sont protégées par le code de la Propriété intellectuelle, ainsi que par les législations étrangères et les conventions internationales relatives à la propriété intellectuelle. A l'exception des œuvres dont l'Abonné serait autorisé à faire usage en vertu d'une convention particulière, il est rappelé à l'Abonné qu'en vertu de la réglementation applicable, il ne disposerait que d'un droit d'utilisation strictement privé des œuvres diffusées sur le réseau Internet.

L'Abonné engagera sa responsabilité s'il reproduit toute donnée protégée au titre de la propriété intellectuelle et disponible sur le réseau Internet, ou s'il diffuse toute donnée à quelque titre que ce soit sans autorisation de son auteur.

- Accès au code informatique du service

Les codes logiciels composant la solution **Acteur.fr** sont déposés à l'Agence pour la Protection des Programmes (APP), 119 avenue de Flandre, 75019 PARIS. L' APP pourra autoriser un retrait des programmes sources et de la documentation que sur autorisation signée conjointement par Aatlantide et l'abonné.

En cas de défaillance technique, de mise en administration judiciaire, de faillite ou de liquidation judiciaire d'Aatlantide et dans tous les cas où Aatlantide ou ses ayants droits ne sont plus en mesure d'assurer la fourniture du Service **Acteur.fr** et la maintenance, Aatlantide s'engage expressément à fournir un droit d'accès aux sources du Service **Acteur.fr** à l'abonné, par exemple pour une installation sur ses serveurs de la dernière version du service.

A défaut d'une autorisation signée conjointement par Aatlantide et l'abonné, les instructions sont données à l'APP de remettre à l'abonné les programmes sources et les documentations sur la présentation faite par l'utilisateur d'un extrait du Registre de Commerce ou Journal d'Annonces Légales mentionnant l'état de liquidation amiable d'Aatlantide.

12 / Cause Exonératoire

La responsabilité de Aatlantide ne saurait être engagée pour inexécution d'une quelconque obligation prévue au Contrat en cas de Cause Exonératoire, à savoir toute circonstance imprévisible ou non imputable à Aatlantide, la grève ou l'interruption non imputable à Aatlantide des moyens de communication fournis par un tiers.

13 / Intégrité du contrat

Le présent contrat exprime l'intégralité des obligations des parties. Aucune obligation figurant dans des documents antérieurs, propositions ou toutes autres communications envoyées ou échangées antérieurement par les parties ne complète le présent contrat. Si une ou plusieurs stipulations du présent contrat sont tenues pour non valides ou déclarées comme telle en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

14 / Cession : Le présent contrat ne pourra faire l'objet d'une cession totale ou partielle, à titre onéreux ou gracieux par le client à un tiers.

15 / Dispositions générales

Aatlantide se réserve la possibilité de céder, transporter ou apporter à un tiers, sous quelque forme que ce soit, les droits et obligations du présent contrat. Aatlantide se réserve le droit de sous-traiter tout ou partie des obligations contenus dans le présent contrat.

- Prestataires techniques externes : à ce jour, l'activité d'hébergement est assurée conjointement par Aatlantide et par la société Oceanet qui assure en parfaite adéquation avec la législation en vigueur et les règles de confidentialité, l'hébergement et les activités de gestion des données.

16/ Litiges : Tout litige relatif au Contrat relèvera de la compétence exclusive des tribunaux de Grenoble.

Conditions particulières aux Packs ACTEURfse (souscription au service avec engagement de 2 ans et achat de lecteur).

Le contrat d'abonnement au service **Acteur.fr** est conclu pour une durée indéterminée avec une période initiale de deux ans. L'abonné peut mettre fin au contrat :

. avant la fin de la première période (2 ans) par lettre recommandée avec accusé de réception reçue par Aatlantide plus de cinq jours avant la fin de la période. Toutefois, lorsque l'abonné résilie avant la fin de la période initiale, les redevances d'abonnement restant à courir jusqu'à l'expiration de cette période deviennent immédiatement exigibles.

. Pendant les périodes de renouvellement annuelles, à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception reçue par Aatlantide plus de cinq jours avant la fin du trimestre anniversaire. La résiliation prend effet à la date anniversaire trimestrielle. Tout trimestre commencé est dû intégralement.

Contact

Pour nous contacter :

Aatlantide

SARL au capital de 53 350 €

RCS Grenoble B 398 394 502. NAF 5829B

N° TVA : FR 55 398 394 502

7 D chemin des Prés

38240 Meylan

Tél : (+33) 04 76 90 20 20

Fax: (+33) 04 76 90 29 77

Courriel : infocom@aatlantide.com